

Objet :

CONDITIONS D'UTILISATION DES CHÈQUES-CADEAUX

Le montant du chèque-cadeau peut-être déduit par son porteur sur tout achat d'un mobile ou d'une recharge de carte prépayée ou d'un accessoire de téléphonie effectué dans un point de vente participant Tango (voir liste des magasins sur www.tango.lu).

Le chèque ne peut être ni échangé, ni converti en espèce, ni ne vaut pour le règlement d'une facture d'abonnement et/ou de communications téléphoniques.

Le chèque peut être cumulé avec d'autres chèques-cadeaux Tango ; toutefois, lorsque la valeur de l'achat est inférieure au montant du(des) chèque(s)-cadeau(x), la différence ne peut être remboursée.

Pour être valable, le chèque-cadeau doit être présenté en entier et sans être endommagé dans les 6 mois de sa date d'émission.

Proximus Luxembourg S.A. commercialisant sous la marque Tango se réserve, en cas de découverte d'une fraude ou d'une falsification, le droit de ne pas attribuer la réduction aux fraudeurs ou au porteur du chèque-cadeau, et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs et/ou complices de ces fraudes.